

**Vœu relatif à la présence des agent·e·s de la RATP dans les stations et gares du métro**

**Déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj, Didier Le Reste, et les élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche**

Considérant le vœu relatif au service dans les stations du métro et les gares du RER adopté au Conseil de Paris de mai 2015 sur proposition du Groupe communiste – Front de gauche ;

Considérant que la RATP a conclu un « accord cadre » sur les perspectives d'évolution du métier des agent·e·s en unité opérationnelle du département SEM (services et espaces multimodaux) ;

Considérant que dans le cadre de cet accord une expérimentation est prévue au deuxième semestre 2018 sur la ligne 6 du métro, laissant des stations de cette ligne sans agent·e à certaines heures ;

Considérant que cette expérimentation pourrait être étendue à d'autres lignes, voire à l'ensemble du réseau ;

Considérant que l'absence d'agent·e entraîne une dégradation de la qualité du service public de transport et une rupture d'égalité dans la mesure où le service offert n'est pas le même selon le lieu et l'heure ;

Considérant la panne de la Ligne 1 du métro le 31 juillet dernier, panne qui a révélé l'importance d'avoir des agent·e·s qualifié·e·s à bord du métro et dans les stations afin d'informer et de rassurer les passager·e·s en temps réel ;

Considérant que la présence humaine des agent·e·s qualifié·e·s dans les stations permet d'offrir un meilleur service aux usager·e·s en leur délivrant des informations rapides et fiables, mais est aussi un facteur de sécurité dans la mesure où la présence humaine est préventive et dissuasive ;

Considérant que l'augmentation du nombre des touristes à Paris nécessite une présence humaine permettant de les accueillir et les accompagner dans le réseau de transport en commun ;

**Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Didier Le Reste, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que :**

**- la Maire de Paris interpelle la Régie des transports autonomes (RATP) afin que celle-ci prenne des dispositions pour garantir la présence d'agent·e·s pendant toute la durée du service voyageur dans toutes les gares et stations.**